AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1186
FR0000034639-FS0353

2 avril 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2020, la société Elliott Investment Management, L.P. (40 W 57th St, New York 10019, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er avril 2020, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et ne plus détenir, pour l'ensemble des fonds dont elle assure la gestion, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des 10 335 915 actions ALTRAN TECHNOLOGIES détenues par le déclarant à l'offre publique d'achat initiée par la société Capgemini[1].

À cette occasion, la société Elliott International L.P. a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES.

[1] Cf. notamment D&I 220C1176 du 1er avril 2020. Le déclarant a par ailleurs précisé avoir mis fin à la totalité des 31 306 328 instruments financiers à débouclement en numéraire relatifs aux actions ALTRAN TECHNOLOGIE qu'il détenait.